

N°11- Octobre 2015

Renouvellement du Comité Économique et Social Européen (CESE) : de nouveaux représentants pour l'UNAPL et une reconnaissance acquise au sein du groupe des Employeurs.

Succédant à M. Édouard de LAMAZE, Mme Marie- Françoise GONDARD- ARGENTI, Secrétaire générale, et M. François BLANCHECOTTE (suppléant), Président du SDB, Président de la Commission des affaires européennes, ont été désignés, sur proposition du gouvernement, par le Conseil de l'Union Européenne, comme Conseillers au CESE pour un mandat de 5 ans (2015-2020).

Cette assemblée consultative est saisie par la Commission, le Conseil et le Parlement européen sur toute initiative législative ou réglementaire européenne. Composée de 350 membres, elle compte 24 membres français, répartis dans les groupes Employeurs, Salariés, et Activités diverses.

Auparavant représentées au sein de ce dernier groupe « fourre- tout », les professions libérales françaises sont ainsi les seules à intégrer, pour cette nouvelle mandature, le groupe des Employeurs, aux côtés des 7 autres représentants français : Mme Emmanuelle BUTAUD- STUBBS et M. Stéphane BUFFETAUT (MEDEF), M. Bertrand de LACOMBE (Aéroports de Paris), M. Henri MALOSSE (ex-Président du CESE), M. Philippe de BRAUER (CGPME), M. Patrick LIEBUS (UPA) et M. Arnold PUECH D'ALISSAC (FNSEA).

Cette reconnaissance des professions libérales comme entreprises et employeurs est en parfaite cohérence avec l'approche de la Commission européenne dont le rapport d'octobre 2014 « Bolstering the business of the liberal professions » rappelle que celles- ci constituent un tiers des PME européennes et représentent entre 11 et 28 (!) millions de salariés. Il n'en reste pas moins que c'est une première au sein de l'Institution. Cette reconnaissance leur permettra d'avoir les moyens de réellement s'engager comme acteurs porteurs de croissance et d'emplois.

Pour consulter le site du CESE et en particulier la page consacrée au groupe des Employeurs :

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.group-1-members>

Discours sur l'État de l'Union : un renforcement affiché de la gouvernance sociale de l'Union Économique et Monétaire.

Le 9 septembre dernier, devant les députés européens, le Président de la Commission, J.C JUNCKER, a plaidé pour plus de convergence et a annoncé, notamment, un « socle commune des droits sociaux ». « Il n'y a pas assez d'Europe dans l'Union et il n'y a pas assez d'Union dans l'Union », a- t-il déclaré, en précisant que « ce n'est pas le moment d'utiliser les recettes habituelles ».

Le Président JUNCKER, a d'abord présenté comme urgente et prioritaire la réponse à la crise des réfugiés. 500 000 réfugiés syriens sont actuellement sur le territoire de l'Union, soit 0,11 % de la population européenne. Il a appelé

à une action déterminée de la part des États membres et de l'Union notamment pour aider la Hongrie, l'Italie et la Grèce.

Il a ensuite rappelé la situation économique : 23 millions de chômeurs, dont plus de la moitié depuis plus d'un an. La dette publique dans l'UE atteint en moyenne plus de 88% du PIB (et près de 93% dans la zone euro). « La crise n'est pas encore derrière nous. Elle a simplement fait une pause », a-t-il déclaré.

L'accent a été résolument mis sur une plus grande convergence sociale de l'UEM. Le Président a, en effet, souligné l'importance de « réamorcer le processus de convergence, à la fois entre les États-membres et au sein de nos sociétés, avec en son cœur la productivité, la création d'emplois et l'équité sociale ». Le renforcement du volet social dans le processus de coordination des politiques économiques des États-membres (semestre européen) reste cependant orienté vers les seules réformes structurelles en matière de marché du travail et de protection sociale (alignement de l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, lutte contre segmentation du marché du travail), ce qui ne semble pas très différent des recettes habituelles si n'était annoncée, sans plus de détail, une initiative vers « un socle européen des droits sociaux ».

De grands principes ont été, en outre, rappelés en vue de garantir un « marché du travail plus équitable » et des « politiques fiscales plus justes » : « un même salaire pour un même emploi au même endroit » et « le pays où l'entreprise réalise ses bénéfices doit aussi être le pays d'imposition » (stop au papillonnage fiscal). La Commission devrait également se saisir d'un projet d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés.

Dans son discours du 29 septembre dernier devant la Confédération Européenne des Syndicats (CES), le Président JUNCKER a précisé ce que pourrait revêtir le terme de « socle de droits sociaux minimaux » : « non pas un socle minimal, mais un socle qui déterminera les plafonds sociaux qu'on ne peut corriger vers le bas », ou encore « un cordon sanitaire qui entourera, pour mieux le protéger, le marché du travail ».

Pour lire le discours sur l'État de l'Union:

http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-5614_fr.htm

Rapport des cinq Présidents (Commission, BCE, Conseil Européen, Parlement européen, Euro-groupe).

Ce rapport, en date du 22 juin, est passé largement inaperçu alors qu'il pose des questions essentielles concernant l'avenir de l'Union Économique et Monétaire (UEM). Il devait être discuté le 5 octobre au Conseil EPSCO (Politiques sociales et de santé, Consommateurs) par les Ministres du Travail.

Une évidence : à partir du moment où on partage la même monnaie, la convergence économique et sociale, mais aussi budgétaire, est une nécessité. Le rapport propose de passer le pas vers une Union fédérale, avec un partage accru de souveraineté, en particulier dans les domaines budgétaires et de politique économique. Il va même jusqu'à évoquer la création d'un Trésor européen et recommander la mise en place d'autorités de compétitivité dans chaque État-membre, chargées notamment de suivre l'évolution des salaires par rapport à la productivité, et qui lieront les gouvernements sur leurs mesures économiques.

Si la convergence des choix en matière de politique économique est nécessaire, doit-elle obéir à une approche de la compétitivité aussi réductrice ? En outre, une telle Union, de nature fédérale, pose plus que jamais la question de la légitimité démocratique du fonctionnement de l'UE, sur laquelle le rapport reste bien flou.

Pour consulter le rapport :

http://ec.europa.eu/priorities/economic-monetary-union/docs/5-presidents-report_fr.pdf

Une relance enfin annoncée de la politique européenne en matière de santé et de sécurité au travail.

Volet- phare de la politique « sociale » européenne, la santé et la sécurité au travail souffrait, depuis quelques années, d'un désintérêt marqué de la Commission. Ce que les organisations syndicales ne cessaient de déplorer. La Commissaire à l'Emploi, Mme Marianne THYSSEN, semble vouloir relancer la dynamique.

Lors du Congrès annuel de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), le 29 septembre dernier à Paris, la Commissaire à l'Emploi, Mme Marianne THYSSEN, a, en effet, annoncé le déblocage très attendu de la directive relative aux troubles musculo -squelettiques, ainsi qu'un prochain effort portant sur la prévention des cancers liés aux conditions de travail.

La France, de son côté, a soutenu une position très ambitieuse demandant d'inclure également, dans la nouvelle initiative européenne, les risques émergents, notamment chimiques. La présidence suivante (néerlandaise) s'est engagée à reprendre ces différentes priorités.

Lors de la préparation du Conseil EPSCO (Politiques sociales, Santé, Consommateurs) du 5 octobre, l'UNAPL a pu exprimer sa satisfaction à l'égard de ces évolutions, tout en demandant que les travailleurs indépendants, dont, en particulier, les libéraux, soumis, comme d'autres catégories, au stress et au travail de nuit, ne soient pas oubliés.

Après les jeunes, la Commission demande de réorienter les efforts vers les chômeurs de longue durée (au chômage depuis plus d'un an).

Ceux- ci ont doublé depuis 2007 et sont désormais au nombre de 12 millions (sur 23 millions de chômeurs). « Le chômage de longue durée représente l'obstacle majeur à l'inclusion sociale en Europe », a déclaré le Président JUNCKER en appelant les États- membres à mettre en place rapidement les récentes recommandations de la Commission (Recommandation de la Commission relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail, 17 sept. 2015).

Pour les personnes au chômage depuis 12 mois minimum et 18 mois maximum, la Commission préconise la mise en place, d'une part, d'une évaluation et orientation individuelle approfondie, d'autre part, un accord d'intégration professionnelle avec les services de l'emploi formalisant les droits et devoirs de chacun.

Dans cette perspective, la Commission insiste sur la participation des employeurs qui mériterait, à ses yeux, d'être renforcée (partenariats avec les partenaires sociaux et services de l'emploi, incitations financières comme subventions à l'embauche et/ou exonérations de cotisations sociales, aide au recrutement).

Lire la recommandation de la Commission en suivant le lien suivant :

http://www.unapl.fr/files/publications/Lettres_Europe/recommandation_du_Conseil_Chomage_de_Longue_duree.pdf

Rapport de la Commission européenne sur le fonctionnement de la directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (4 octobre 2015).

Rendu obligatoire par les dispositions de l'article 20 de la directive, ce rapport, le premier en son genre, révèle un recours encore peu développé aux soins transfrontaliers

Mise à part la France qui a accordé 57 000 autorisations (y compris autorisations accordées au titre du règlement de sécurité sociale), les États-membres demeurent peu confrontés à de telles demandes de la part de leurs nationaux.

L'instauration d'une autorisation préalable pour certains traitements ou soins hospitaliers semble encore relativement aléatoire et les patients ont tendance à demander une autorisation préalable même quand celle-ci n'est pas requise. De façon générale, ceux-ci sont peu informés de leurs droits et ne connaissent pas toujours l'existence de points de contact censés leur fournir les informations nécessaires.

De toute évidence, la question de la transparence et des informations à fournir aux patients ne cessera d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution des technologies et de la société.

La directive crée, en outre, un cadre de coopération entre les systèmes de santé, dont les États-membres commencent tout juste à se saisir (réseau Santé en ligne, évaluation des technologies de la santé, concentration de l'expertise sur les maladies rares, ...)

Pour consulter le rapport :

http://ec.europa.eu/health/cross_border_care/docs/2015_operation_report_dir201124eu_fr.pdf

Comité de suivi du Fonds Social Européen (FSE) : améliorer l'image de marque de la gestion nationale des subventions.

Le 29 septembre 2015, l'UNAPL a été conviée à la présentation d'un état des lieux partagé, sous l'égide de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, sur la mise en œuvre des deux programmes nationaux 2014- 2020 au titre du FSE, l'un pour « l'emploi et l'inclusion », l'autre centré sur « l'Initiative Emploi Jeunes » (IEJ).

Ces programmes, pour la mise en œuvre desquels les Régions sont désormais les autorités de gestion, font l'objet d'un plan d'évaluation par l'IGAS et l'IGF depuis juillet dernier. 288 millions d'euros ont été programmés, soit 67 % des crédits. La France est en passe de programmer, d'ici la fin de l'année, tous les crédits qu'elle reçoit au titre du FSE.

Face à la complexité de la gestion française, certains efforts de simplification sont cependant notables. D'autres évolutions vont dans le bon sens. Ainsi, le préfinancement européen des initiatives locales est passé, à la demande de la France, de 1 à 30 % ! Ce qui donne enfin aux acteurs les moyens nécessaires sur le terrain. La gestion des nouveaux programmes révèle, par ailleurs, un changement radical de philosophie : les porteurs de projet n'ont plus à justifier la mise en œuvre de moyens mais un niveau de performance par rapport aux objectifs fixés.

D'autres enjeux viennent se surajouter aux précédents, comme l'a souligné avec chaleur le chef d'unité France, de la DG Emploi à la Commission européenne, M. Egidio CANCIANI. En premier lieu, la réorientation de l'utilisation des fonds européens, et notamment du FSE, vers les priorités affichées par le Président JUNCKER : aide aux immigrants, amélioration de la formation professionnelle, éducation, accès aux soins, et désormais aide aux chômeurs de longue durée ...

Rapport d'Eurostat sur le vieillissement en Europe (29 septembre 2015).

Représentant près de 20% de la population européenne actuelle, les personnes de plus de 65ans devraient représenter près d'un tiers (30%) de la population à l'horizon 2080. La proportion des plus de 80 ans devrait, quant à elle, plus que doubler, passant de 5 % à 12 %.

En 2014, ce sont l'Italie, la Grèce, l'Espagne et la France qui possédaient la proportion la plus élevée de personnes âgées. En 2080, ce devrait être la Slovaquie, l'Allemagne, la Pologne. L'Irlande devrait rester l'un des plus jeunes pays de l'UE.

Eurostat met en évidence le risque de pauvreté et d'exclusion des plus de 65 ans. Ce risque concerne aujourd'hui 20 % de cette population. D'où la préoccupation de la Commission européenne d'assurer un niveau de pensions adéquat (cf. rapport de la Commission et du Comité de la protection sociale « The 2015 Pension adequacy report : current and future income adequacy in old age in UE », 5 octobre 2015). La principale réponse demeure,

aux yeux de celle-ci, l'allongement de l'âge de départ légal à la retraite, solution qui ne manque pas d'être très critiquée par les syndicats.

Pour consulter une synthèse du rapport d'Eurostat :

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7012474/3-29092015-AP-FR.pdf/4e87e080-b157-49bb-89a3-71051c14513b>

Journée de rentrée du CNPS, le 2 octobre 2015. Démographie des libéraux de santé : quelles évolutions à l'horizon 2025 ? L'Europe au cœur des débats.

L'analyse démographique ne pouvait faire l'impasse sur un déterminant aussi massif que l'afflux des nouveaux diplômés, y compris français, formés dans un autre État- membre.

La proportion des nouveaux diplômés formés à l'étranger peut aller jusqu'au tiers, comme dans la profession de masseur- kinésithérapeute, où la moitié des professionnels formés à l'étranger sont, en réalité, des Français partis se former dans un autre État- membre. De même, un tiers des orthophonistes vont faire leurs études en Belgique avant de revenir s'installer en France. Pour les médecins, cette proportion est moindre, mais représente quand même un quart des médecins inscrits à l'Ordre aujourd'hui. Parmi ces derniers, la moitié est européens. La plupart d'entre eux choisissent le secteur hospitalier. En chirurgie- dentaire, les professionnels arrivent en particulier de Bulgarie et de Roumanie.

Certains n'ont pas hésité à évoquer une « sous- traitance de la formation ». De toute évidence, il apparaît que les pouvoirs publics ont tout intérêt à fermer les yeux sur le phénomène, eu égard aux économies que cela représente pour les finances publiques.

Dans ces conditions, la solution résiderait-elle dans un conventionnement sélectif, alternatif au *numerus clausus* à l'installation ? Ou dans un *numerus clausus* fixé au niveau européen, idée soutenue par le Conseil Européen des Dentistes et rappelée par la Présidente de la CNSD, Mme MOJAĚSKY.

D'où, on le voit, l'importance d'une harmonisation des exigences en matière de qualification au niveau européen. Dans le secteur de la biologie, celles- ci peuvent être très variables d'un pays à l'autre, comme l'a rappelé M. François BLANCHECOTTE, Président du SDB, Président de la Commission des affaires européennes de l'UNAPL, citant l'exemple allemand et appelant à l'élaboration rapide de cadres communs de formation pour cette profession (comme prévu dans la directive « qualifications »).

Voir sur le site du CNPS le compte- rendu de la journée.

Agenda

27 Novembre 2015 : 23^e Congrès de l'UNAPL / atelier Europe « Quelles opportunités pour les professionnels libéraux sur les marchés européens ? Comment tout savoir pour se lancer dans l'exportation de ses services », en présence de Mme Sophie WEISSWANGE, Administratrice à la DG Croissance.

6- 7- 8 octobre 2015 : Investiture des nouveaux Membres au Comité Économique et Social Européen.

1^{er} octobre 2015 : Comité du Dialogue Social sur les questions Européennes et Internationales (CDSEI) en vue du Conseil EPSCO (Politiques Sociales et de Santé, Consommateurs) du 5 octobre.

11 septembre 2015 : L'UNAPL conviée au Forum Europe de l'UNAF : « Les familles au cœur de l'Europe de demain », en présence des députés européens M. Robert ROCHEFORT, Mme Anne SANDER, Mme Élisabeth MORIN- CHARTIER, et du Président du Comité Économique et Social Européen, M. Henri MALOSSE.

10 septembre 2015 : Séminaire de rentrée/Commission des affaires européennes de l'UNAPL en présence de M. Olivier COPPENS, Représentation permanente de la Commission en France.

16 juillet 2015 : L'UNAPL conviée à la présentation des Recommandations à la France validées par le Conseil de l'UE le 14 juillet, Représentation Permanente de la Commission en France

2 juillet 2015 : Commission des affaires européennes de l'UNAPL en présence de M. Olivier COPPENS, Représentation permanente de la Commission en France.